

Examen de la gabapentine pour traiter les adultes souffrant de douleur neuropathique

Contexte

La douleur neuropathique est complexe et difficile à traiter. Elle présente des symptômes comme la neuropathie diabétique douloureuse, la névralgie postherpétique, la douleur neuropathique associée à des lésions de la moelle épinière, la névralgie du trijumeau et la fibromyalgie. Le traitement comprend habituellement des thérapies pharmaceutiques et physiques. La gabapentine est l'un des médicaments utilisés dans le traitement de la douleur neuropathique.

Technologies

La gabapentine, un anticonvulsivant originalement développé pour traiter l'épilepsie, est utilisée en dehors de ses conditions d'homologation pour traiter la douleur neuropathique. Elle agirait en se liant aux canaux calciques et en modulant l'influx de calcium, ou en bloquant la formation de nouvelles synapses et, par le fait même, empêchant la transmission de signaux nerveux au cerveau.

Sujet

Trois déclarations de mauvaise utilisation de la gabapentine, de ventes sur le marché noir et de commerce dans les établissements correctionnels ont été rapportées. On a également la preuve qu'à fortes doses la gabapentine pourrait être associée à des effets calmants, dissociatifs ou psychédéliques. Un examen de l'efficacité clinique de la gabapentine en comparaison avec les antidépresseurs tricycliques, les inhibiteurs de recaptage de la sérotonine-norépinéphrine, et la prégabaline dans le traitement de la douleur neuropathique; un examen des données sur l'abus et la mauvaise utilisation potentielle de ces médicaments; et l'examen des lignes directrices portant sur l'utilisation de la gabapentine éclaireront les choix de traitements des patients souffrant de douleur neuropathique.

Méthodes

On a procédé à une recherche documentaire limitée à partir des ressources clés et examiné les titres et résumés des publications repérées. On a ensuite évalué le texte intégral

des publications en vue de procéder au choix final des articles selon des critères de sélection déterminés au préalable (population, intervention, comparateur, résultats et plan des études).

Messages clés

- Dans le traitement à court terme de la neuropathie diabétique douloureuse, de la névralgie postherpétique et de la fibromyalgie, la gabapentine pourrait se révéler aussi efficace que les antidépresseurs tricycliques, que les inhibiteurs de recaptage de la sérotonine-norépinéphrine, ou que la prégabaline (selon des preuves indirectes).
- Aucune information portant sur la comparaison de l'efficacité des traitements pour les autres types de douleur neuropathique n'a été relevée.
- La prégabaline et la gabapentine sont sujettes à être utilisées comme drogues récréatives, mais la prévalence et les risques de mauvaise utilisation par les patients détenant une prescription pour gérer leur douleur neuropathique ne sont pas connus.
- Les lignes directrices provenant du Royaume-Uni appuient l'utilisation de la gabapentine, de l'amitriptyline, et de la duloxétine, ou prégabaline, comme thérapie de première ligne dans le traitement de la douleur neuropathique, sauf pour les patients présentant une névralgie du trijumeau.

Résultats

La recherche documentaire a permis de relever 792 références, auxquelles se sont ajoutés 7 articles tirés d'autres sources. Après examen des résumés, 57 études ont été jugées potentiellement pertinentes, et 12 rapports ont été résumés — 3 examens systématiques, 1 essai randomisé contrôlé, 6 études non randomisées et 2 lignes directrices.

AVERTISSEMENT : L'information contenue dans ce Rapport en bref vise à aider les décideurs des soins de la santé, les patients, les professionnels de la santé, les dirigeants des systèmes de santé et les décideurs politiques à prendre des décisions éclairées et ainsi améliorer la qualité des services de santé.

L'information contenue dans ce Rapport en bref ne doit pas être utilisée comme substitut à l'application d'un jugement clinique en ce qui concerne les soins d'un patient ou autre jugement professionnel dans tout processus décisionnel ni n'est elle destinée à remplacer un avis médical professionnel. Bien que l'ACMTS ait tout mis en œuvre pour veiller à l'exactitude, à l'exhaustivité et à l'actualité du présent rapport, elle décline toute responsabilité à cet égard, comme elle ne saurait être tenue responsable des erreurs, omissions, blessures, pertes ou dommages découlant de l'usage (ou du mauvais usage) de l'information contenue ou implicite dans le présent Rapport en bref.

L'ACMTS assume l'entière responsabilité de la forme finale et du contenu de ce Rapport en bref. Les déclarations, conclusions et opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement le point de vue de Santé Canada ou des gouvernements provinciaux et territoriaux. La production de ce Rapport en bref a été rendue possible grâce à une contribution financière de Santé Canada.